



Saint-Ouen, le 12 septembre 2025

La Principale aux Parents d'élèves

OBJET : Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modalités de l'élection de vos représentants au Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Cette année, le vote se fera **UNIQUEMENT** par Pronote. Il se déroulera soit à distance (ordinateur, téléphone) soit dans l'établissement, du :

Lundi 06 octobre au vendredi 10 octobre 2025



Comment voter en ligne ?

1/ Connectez-vous à votre espace Pronote, accessible depuis l'ENT (onglet « Pédagogie »)

2/ Dès l'ouverture du vote le lundi 06 octobre 2025, sur votre page d'accueil, une fenêtre « Vote » apparaît à droite de l'écran. Quand vous cliquez sur une liste, les noms des candidats s'affichent.

3/ Dans cette fenêtre de vote, cliquez sur l'un des choix proposés, puis cliquez sur « voter »

4/ Confirmez votre vote en cliquant sur « Oui » sur la fenêtre qui apparaît.

5/ Un message de confirmation apparaît alors. Votre vote est pris en compte.

Si vous avez des difficultés ou s'il vous est impossible d'accéder à Pronote, un ordinateur sera à votre disposition au collège aux heures d'ouverture de celui-ci, afin de vous permettre de vous connecter et de voter. (N'oubliez pas d'apporter votre identifiant et votre mot de passe **Educonnect**)

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'Etablissement : pédagogiques, financières, et matérielles ; l'élection de vos représentants revêt donc une grande importance. Nous vous attendons donc nombreux.

Chaque parent, quelle que soit sa nationalité, dispose d'un suffrage, sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale de son enfant.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Principale,
C. ESTAQUE